

**Conseil de sécurité**

Distr. générale
5 avril 2012
Français
Original : anglais

**Lettre datée du 5 avril 2012, adressée au Secrétaire général
par la Représentante permanente des États-Unis d'Amérique
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le document de réflexion établi aux fins de la réunion d'information du Conseil de sécurité sur le thème de la non-prolifération, du désarmement et de la sécurité nucléaires, qui doit se tenir le 19 avril 2012 (voir annexe).

Je vous serais obligée de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document du Conseil de sécurité.

(Signé) Susan E. Rice



**Annexe à la lettre datée du 5 avril 2012 adressée
au Secrétaire général par la Représentante permanente
des États-Unis d'Amérique auprès de l'Organisation
des Nations Unies**

**Réunion du Conseil de sécurité sur la non-prolifération,
le désarmement et la sécurité nucléaires**

Document de réflexion

En septembre 2009, le Conseil de sécurité a organisé une réunion au sommet sans précédent sur la non-prolifération, le désarmement et la sécurité nucléaires, et adopté la résolution 1887 (2009) dans laquelle il se disait déterminé à œuvrer à un monde plus sûr pour tous et à créer les conditions pour un monde sans armes nucléaires et se déclarait profondément préoccupé par la menace que constitue le terrorisme nucléaire. Le Conseil considérait qu'il fallait que tous les États adoptent des mesures efficaces pour empêcher que les terroristes aient accès à des matières nucléaires ou à une assistance technique. Alors que le second Sommet sur la sécurité nucléaire vient de s'achever fin mars 2012 à Séoul, le moment est venu de faire le bilan de ces initiatives internationales et de réaffirmer notre engagement à aller de l'avant.

Les nombreuses actions entreprises depuis 2009 dans un cadre multilatéral ou bilatéral s'inscrivent dans une démarche globale visant à réduire les dangers nucléaires partout dans le monde. Face à ces menaces imminentes et bien réelles, le Conseil de sécurité a un rôle essentiel à jouer qu'il est le seul à pouvoir assumer.

En avril 2012, une séance du Conseil de sécurité sera organisée à l'initiative des États-Unis sur le thème de la non-prolifération, du désarmement et de la sécurité nucléaires en vue de raviver l'intérêt que lui porte le Conseil et la détermination de celui-ci à régler ces enjeux importants. Le but de cette réunion sera de mettre en évidence les initiatives mondiales récentes et les avancées en matière de lutte contre les menaces de prolifération et de terrorisme nucléaires, de relever les intérêts communs et les synergies efficaces contre ces menaces et de rappeler les mesures prises pour réduire les dangers nucléaires.

À cette occasion, les membres du Conseil pourront souligner combien il importe d'accélérer la sécurisation des matières nucléaires dans le monde entier et mobiliser l'appui en faveur de l'établissement et de la mise en commun de pratiques optimales en matière de sécurité nucléaire. Le Conseil devrait approuver les travaux du Sommet sur la sécurité nucléaire et exhorter les États à prendre l'engagement d'améliorer leurs pratiques dans ce domaine.

La réunion offrira également l'occasion de prendre acte des progrès accomplis grâce à l'Initiative mondiale de lutte contre le terrorisme nucléaire et au Partenariat mondial contre la prolifération des armes de destruction massive et des matières connexes, et de soutenir la proposition de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) concernant l'organisation en 2013 d'une conférence internationale visant à mieux coordonner les différentes activités relatives à la sécurité nucléaire au niveau international et à en renforcer la complémentarité.

Le Conseil pourra réaffirmer son appui aux travaux de l'AIEA, en particulier à ce qu'elle fait pour mettre en place des garanties efficaces et pour promouvoir

l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire dans de bonnes conditions de sûreté et de sécurité, et rappeler qu'il convient d'assurer une véritable sécurité nucléaire. La réunion sera l'occasion de rappeler qu'il importe que tous les États Membres appliquent la résolution 1540 (2004), notamment en réaffirmant leur soutien au Comité 1540 et aux activités que celui-ci mène pour qu'ils soient mieux à même d'empêcher la prolifération des armes de destruction massive, de leurs vecteurs et des éléments connexes, imputable à des acteurs non étatiques.

En outre, cette réunion offrira la possibilité de faire le point sur les réalisations des trois dernières années, parmi lesquelles les sommets sur la sécurité nucléaire, la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires de 2010, l'adoption de la résolution 1977 (2011) qui proroge de 10 ans le mandat du Comité créé par la résolution 1540, l'entrée en vigueur et l'application du Traité entre les États-Unis d'Amérique et la Fédération de Russie sur des mesures visant de nouvelles réductions et limitations des armements stratégiques offensifs (nouveau traité START), la mise en place de nouvelles zones exemptes d'armes nucléaires faisant obstacle à la prolifération, l'élargissement du mandat du Partenariat mondial, les nouvelles ratifications de l'Amendement de 2005 à la Convention sur la protection physique des matières nucléaires, l'adhésion récente de plusieurs États à la Convention internationale pour la répression des actes de terrorisme nucléaire, la création de l'Unité de prévention du terrorisme radiologique et nucléaire de l'Organisation internationale de police criminelle (INTERPOL) et la Réunion de haut niveau sur la sûreté et la sécurité nucléaires organisée par l'ONU en septembre 2011.